

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010794 du: 01/06/18

LESPARRE AUTOS SERVICE

Qté

GARAGE RENAULT ZAC BELLOC - 4 RUE DES FORGERONS 33340 LESPARRE MEDOC

Prix Unit.

Net

Montant Net

H.T.

Code

TVA

FRANCE

Affaire n°: L00637 N° Contrat: L00637

Désignation

Acheteur:

Référence

Compte client : C91287 payeur : C91287

Période du 01/06/18 au 30/06/18

LOC.CISCAR.36TACIT	1	ION CISCAR CLIP ACC SERIE:9213785-910216		VANCE PRIVI	1.00	271.00	271.00 €	С
CONDITIONS DE REGI 09_PRELEVEMENT Le 01/06		: Base HT € Code 271.00 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 54.20 €		TAL HT €	271.00 54.20	
Montant 325.20 €			TOTAL TVA € TOTAL TTC € Acompte A ACQUITTEE SUR LES DEBITS			325.20 0.00	€	
			0 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER € articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce				325.20	•

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intrêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.